

# LE CLOS DU MANOIR

CRASSIER - VD

**Maître de l'ouvrage**  
SDIV SA  
Place du Stand 74  
1260 Nyon

**Entreprise générale**  
Induni & Cie SA  
Av. des Grandes-Communes 6  
1213 Petit-Lancy

**Architectes**  
Dominique Grenier  
Pierre-Louis Babel  
Rue Fendt 10  
1201 Genève

**Ingénieurs civils**  
Schaeffer & Bartolini  
Rue du léopard 1  
1227 Carouge

**Bureaux techniques**  
Electricité :  
Betica SA  
Chemin du Grand-Puits 42  
1217 Meyrin  
CVS :  
Von Auw SA  
Rue des Fossés-Dessous  
1170 Aubonne

**Géomètres**  
Schenk Bernard SA  
Route de Clémenty 60  
1260 Nyon

**Coordonnées**  
Rue de la Tour 19  
1263 Crassier

**Conception** 2002

**Réalisation** 2005



## SITUATION - PROGRAMME

**Rénovation d'un bâtiment protégé et construction nouvelle.** Le programme concerne un bâtiment villageois, au coeur de la commune de Crassier. Manoir classé du 18ème siècle, l'édifice disposait d'une surface attenante constructible sur laquelle un nouvel immeuble d'habitation pouvait être édifié.

Le programme mis sur pied comprend à la fois la rénovation et la transformation du manoir historique dans le but de lui redonner éclat et confort d'usage, ainsi que la construction de logements neufs, répondant aux exigences actuelles.

Le manoir abrite maintenant 4 appartements en PPE avec tout le confort nécessaire, dont un ascenseur nouvellement installé.

Le bâtiment neuf, édifié sur la même parcelle, perpendiculairement à la route qui longe la propriété, est construit sur des bases standards correspondant aux modes de construire actuels. Il accueille 9 appartements en PPE.

### Photos

*Volumétries semblables et mode de construire différenciés unissent et distinguent à la fois les deux bâtiments.*





## PROJET

**Similitudes et parentés de lignes.** Le bâtiment historique est rénové en respectant au mieux son architecture, dans le respect des structures originelles et conformément aux exigences formulées par le Service de la protection des Monuments et Sites. Malgré tout et avec respect, quelques fenêtres ont été percées dans la façade et quelques lucarnes ont été placées sur le toit. Il faut savoir que ce manoir a déjà été plusieurs fois transformé et que seule sa magnifique charpente était intacte. Elle a dû être légèrement adaptée aux besoins d'un logement dans ses combles.

Il était primordial pour l'architecte que la masse du nouvel immeuble respecte celle de l'ancien malgré son programme plus important.

L'ensemble constitue maintenant un tout relativement homogène agrémenté par des aménagements extérieurs constitués de jardins privatifs pour les appartements du rez-de-chaussée.

L'édifice présente toutefois une toiture à deux pans, contrairement au manoir qui s'affirme par une toiture à 4 pans pourvue de tabatières. Le nouvel immeuble, doté d'une façade isolée du côté extérieur, se démarque par un crépi rustique blanc et de du côté ensoleillé, par des per-

cements, plus généreux que ceux de son vénérable voisin dont les fenêtres respectent une modénature classique.

Les aménagements extérieurs, rétablis entre les deux bâtiments respectent l'organisation initiale de la propriété, qui conserve sa nature et son caractère d'origine. Sous ces jardins se trouve le garage qui peut contenir jusqu'à 27 voitures.

